

Technicien comptable

| | | |
|--------------------------------------|---|--|
| Finalité | Le technicien comptable traite les opérations courantes de comptabilité, en respectant la réglementation de la comptabilité publique | |
| Catégorie et statut | B | Contractuel |
| Résidence administrative | IFPRA Mont Saint Aignan Groupement d'intérêt public de l'Education Nationale doté d'un budget de 51 millions d'euros | |
| Missions principales | Au sein d'une agence comptable composée de quatre collaborateurs (Agent comptable, Fondé de pouvoir, et de deux techniciens comptables dont ce poste) : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Participation à la tenue du compte bancaire T.G en binôme avec l'autre poste de technicien comptable ➤ Recouvrement ➤ Participation à la tenue de la comptabilité patrimoniale (création de fiches immobilisations) ➤ Participation au suivi des comptes (lettrage...) ➤ Participation au contrôle interne ➤ Participation aux activités de l'agence comptable ➤ Archivage | |
| Relations hiérarchiques | Le technicien comptable est placé sous l'autorité hiérarchique de l'agent comptable | |
| Particularités fonctionnelles | Néant | |
| Compétences principales | Connaissances | Connaissances de la comptabilité et des principes de la comptabilité publique |
| | Profil professionnel | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Méthode, rigueur, sens de l'organisation ➤ Aptitudes à s'adapter ➤ Qualités relationnelles, aptitudes à la communication et sens du travail en équipe ➤ Confidentialité |
| | Compétences opérationnelles | Aisance dans l'utilisation des outils informatiques et logiciels. En particulier Excel, Word et logiciel de comptabilité |